Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Procès-verbal du Conseil d'école du Vendredi 17 juin 2022

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Cherasse, Mme Malizia, Mme Poutignat, Mme Ravel, Mme Rosa, Mme Vanden Berghe,

Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier

Élus locaux : M. Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Blavignac,

Enseignants : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Chalafre, Mme Duranthon, Mme Faucher, Mme Vindiollet, M. Arnaud (RASED), Mme Morizet

Excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul

Délégués de parents : Mme Bost, Mme Chalaphy, M. Debailleux, Mme Lerest, Mme Masieri, Mme Rochon, Mme Rosas,

Élus locaux : Mme Chassang, Mme Jorge, Mme Poughon, M. Manneville et Mme Villeneuve,

Enseignantes : Mme Gros

DDEN : M. Cazalbou

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1. Intervention des élèves délégués de classe

Les délégués de classe ont été réunis lors d'un conseil le mercredi 8 juin suite à un temps d'échange dans chaque classe élémentaire. Plusieurs questions et remarques ont été soumises.

Giovann et Opale de la classe de CE2-CM1 de Mme Duranthon sont venus les présenter au Conseil d'école.

Remarques des délégués de classe :

Nous remercions la mairie d'avoir accepté d'aménager la cour des CE2-CM1 et CM2. Nous attendons avec impatience ces installations.

Questions :

a. Sanitaires des classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 (dans le préau)

Les élèves des 3 classes de l'étage utilisent les toilettes du préau. Ils sont sombres, vieux, la chasse d'eau des deux urinoirs côte à côte se déclenche même si un seul est utilisé. En conséquence, l'eau est gaspillée. Il y a de mauvaises odeurs continuellement.

Serait-il possible d'envisager la rénovation des toilettes du préau ?

En attendant, un ménage rapide en cours de journée peut-il être envisagé ?

Réponse de la mairie : Les problèmes seront résolus lorsque les canalisations seront refaites dans la rue, fin 2023 début 2024. A partir de là, des travaux de rénovation des toilettes pourront être envisagés.

La mairie a une réunion lundi 20 juin avec le personnel communal. Elle abordera la possibilité de faire un ménage supplémentaire dans les toilettes.

b. Cour des CP CE1 :

Serait-il possible d'installer des emplacements vélos supplémentaires ?

Réponse de la mairie : Ce sera écrit sur la liste des travaux de l'été.

En raison des forts orages, le gravier dans la cour des maternelles glisse sur le goudron de celle située en dessous.

Serait-il possible de nettoyer la cour régulièrement car des enfants tombent à cause des cailloux ?

Réponse de la mairie : Il ne faut pas hésiter à solliciter la mairie lorsque la cour est pleine de gravier afin qu'un nettoyage soit effectué.

Les parents d'élèves demandent si un ramassage de vêtements est fait régulièrement dans les cours

La directrice propose que les délégués précisent à leurs camarades qu'ils doivent récupérer leurs vêtements dans les cours.

2 - Effectifs de l'école

a. Effectif prévu :

PS :	MS :	GS :	CP :	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :	Total
19	24	19	20	19	18	20	24	163

Soit une moyenne de 23,3 élèves par classe.

b. Répartition envisagée :

La répartition envisagée devrait la suivante si les effectifs n'évoluent pas :

PS-MS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2	CM1-CM2
24	24	24	24	23	22	22

La répartition définitive n'a pas encore été effectuée.

3 - Préparation de la Rentrée 2022 (horaires, visite de l'école, rentrée échelonnée)

a. Rentrée et horaires pour l'année 2022-2023

A partir de la rentrée, le temps de décharge de direction passe d'un quart de décharge à un tiers, soit 3 demi-journées par semaine.

La rentrée des classes aura lieu le **jeudi 1er septembre à des horaires légèrement décalés selon les classes**. **La liste des classes sera affichée le mardi 30 août en fin de journée sur le tableau situé près du portail blanc indiquant l'heure de rentrée pour chaque classe.**
Les horaires de l'école ne changent pas. L'accueil des élèves de maternelle continuera à se faire au portail et non dans les classes (plan vigipirate en cours).

	Accueil	Classe		Accueil	Classe
Lundi	08 h 35	08 h 45 -12 h 00		13 h50	14 h 00 – 16 h 15
Mardi	08 h 35	08 h 45 -12 h 00		13 h 50	14 h 00 – 15 h 30
Mercredi	08 h 35	08 h 45 – 12 h 15			
Jeudi	08 h 35	08 h 45 -12 h 00		13 h 50	14 h 00 – 16 h 15
Vendredi	08 h 35	08 h 45 -12 h 00		13 h 50	14 h 00 – 15 h 30

L'équipe enseignante, en accord avec la mairie, garde la possibilité de proposer une entrée décalée pour les classes si un protocole sanitaire est imposé en septembre 2022.

Les parents d'élèves font remarquer qu'en période de travaux, lorsque l'entrée de tous les élèves se faisaient par le portail blanc, la gestion des vélos a été compliquée. Il faudra y réfléchir si la situation se reproduit.

b. Visite de l'école pour les parents des PS

Une visite de l'école sera proposée aux familles des élèves de petite section ainsi qu'aux nouveaux inscrits **le jeudi 30 juin à 18 h 00**.

c. Rentrée échelonnée des PS

Depuis plusieurs années, une rentrée échelonnée, non obligatoire, est proposée aux élèves de petite section. Elle se déroulera le jeudi 1er et le vendredi 2 septembre pour permettre l'accueil de ceux-ci par petits groupes.

4 - Equipe éducative : enseignantes, ATSEM, intervenant sport

a. Le personnel enseignant

L'équipe enseignante reste en place : Mme Morizet, Mme Vindiollet et Mme Llas, Mme Blanc et Mme Faucher, Mme Duranthon et Mme Barraud. Seule Mme Chalafre quitte l'école. Un enseignant sera nommé à sa place pour les compléments de décharge de direction et compléments de service.
Les représentants de parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour le suivi réalisé dans la classe de GS-CP pour maintenir la continuité pédagogique entre les 4 enseignantes qui se sont partagées l'année.

b. Les ATSEMS

En classe de PS : Babeth CARRE
En classe de MS-GS : Christèle VERNIERE
En classe de GS-CP : Claire Da Silva sur 3 matinées et rotation d'une ATSEM pour le mercredi et le vendredi matin.
Nous remercions les ATSEMS et les agentes municipales qui œuvrent pour l'école avec efficacité et sérieux.

c. Intervenant sport

Durée d'intervention de M. Bernard Crespo : 4 h 00, soit 4 classes.
L'équipe enseignante demande si un créneau d'une heure supplémentaire pourrait être accordé.
Réponse de la mairie : *Le maire précise que, compte tenu de la situation économique, les 4 heures sont maintenues mais il n'y aura pas d'heure supplémentaire.*

5 - RASED par l'enseignant en charge de l'aide à dominante pédagogique (ADP), Nicolas ARNAUD

Remerciements à la commune pour les aides auprès du RASED. (Cela permet d'investir dans du matériel pédagogique)
IEN – Pilote du pôle ressource et des RASED (M. Champigneul – Circonscription Clermont-Billom-Vic)
Les membres/enseignants du RASED sont placés sous la responsabilité de Monsieur l'inspecteur de **l'Education Nationale de la circonscription.**

Missions du RASED

Assurer avec les équipes pédagogiques, la prévention et la remédiation des difficultés scolaires.

Une **demande d'accompagnement** est renseignée par l'enseignant de la classe dans laquelle les élèves sont scolarisés. (Lorsque toutes les dispositions mises en place à l'école ne suffisent pas à résoudre les difficultés).

- Enseignant ADP/avant 2014 Maître E (aide à dominante pédagogique) **Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.**
- Enseignant ADR/avant 2012 Maître G (aide à dominante relationnel), ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer **le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.**
- Psychologue scolaire, à partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, **il recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.**

Dynamique inclusive : Loi du 11 février de 2005, loi de 2013, référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé 2017 – 2021

Les parents d'élèves demandent la fréquence des interventions : cela dépend des difficultés ciblées et des élèves.

La psychologue scolaire, Agnès Genson, partant à la retraite, devrait être remplacée.

Une vingtaine d'enfants sont suivis par le RASED à l'école, cette année.

6 - Projet d'école 2020-2023

Le projet d'école écrit pour la période 2020-2023 a permis :

- la mise en place d'un conseil de délégués pour les classes élémentaires (3 réunions annuelles) et deux interventions des délégués lors des conseils d'école. Les élèves se sont investis pleinement dans leur mission de délégués et espèrent que leurs projets aboutiront.

- la réalisation d'une œuvre artistique collective en lien avec le nom de l'école de Chauriat qui sera présentée aux parents le vendredi 24 juin lors d'une exposition des œuvres artistiques des élèves.

- la mise en place d'un cycle piscine dès la moyenne section

- la reconduction de la course chronométrée de l'école

- un décloisonnement en faveur des CP de la classe GS-CP puis des CE2 de la classe des CE2-CM1 sur le temps de sieste des élèves de petite section

Pour l'année 2022-2023, l'équipe enseignante espère mettre en place :

- Un aménagement de la cour de récréation des élèves de CE2/CM1/CM2 grâce au projet associant mairie, équipe enseignante et périscolaire. Ce projet a été initié par les élèves du conseil des délégués.

- Question des représentants de parents d'élèves : Où en sont les projets d'aménagement de la cour ? (Préau ; structure de jeux ; jeux au sol ; végétalisation)

Le projet s'appuie principalement sur la cour la moins bien équipée : celle des élèves de CE2-CM1-CM2 et les CE1 de Mme Faucher. Des zones délimitées par des traits de couleur ont été peintes durant les vacances d'avril.

La cour sera partagée en zones :

- Zone rouge : jeux de ballons et de balles (football, ping-pong, basket…)
- Zone jaune : zone de grimpe et de jeux sans ballon (traversée d'escalade, échasses, cerceaux, élastiques, cordes à sauter, jeux d'anneaux géants…)
- Zone bleue : zone calme (boîte à livres, jeux de constructions de jenga et kaplas géants, jeux de société comme le jeu "puissance 4", "les serpents et échelles"…)

Pour l'instant, ces zones ne peuvent être utilisées car le matériel et les équipements ne sont pas commandés. L'équipe éducative attend l'aval de la mairie afin d'acheter le matériel destiné aux différentes zones. Une réunion entre tous les partenaires aura lieu en septembre 2022 pour finaliser cette demande.

Les élèves seront formés pour utiliser le matériel correctement.

Un préau en bois d'un montant de 8160 euros sera aménagé dans la zone bleue, zone calme, durant l'été 2022.

En septembre 2022, l'équipe souhaite également :

- La mise en place d'un décloisonnement pour les deux classes de CM1-CM2. Mme Duranthon enseignera la géographie et Mme Barraud l'histoire.
- La reconduction du cycle piscine à partir de la moyenne section. La mairie est consultée pour savoir si elle est en accord avec cette proposition. Elle est d'accord.
- proposer une formation sécurité routière pour les élèves de CM en octobre 2022 (passage du permis vélo)
- le renouvellement des manuels de classe grâce au budget de 500€ alloués par la mairie. La mairie accepte et précise que ce budget sera accordé tous les ans.

Mme Malizia demande si les anciens manuels peuvent être récupérés pour les classes de SEGPA par exemple.

7 - Temps périscolaires

Les représentants de parents d'élèves remercient l'équipe périscolaire pour les activités proposées lors des TAP.

La parole est donnée à la mairie pour répondre aux questions des parents.

- Questions des représentants de parents d'élèves : L'organisation actuelle sera-t-elle maintenue à la rentrée ? (TAP midi/soir ; section basket ; 2 services le midi ; intervenants TAP : renouvellement des contrats et nouveaux contrats ?)

Réponse de la Mairie *:*

Madame Blavignac précise que les TAP seront organisés de la même façon, la section basket perdure. Les deux services de cantine seront conservés car ils offrent de meilleures conditions de restauration.

Les représentants de parents d'élèves précisent que les enfants se plaignent encore du bruit.

Le volume sonore n'est pas seulement dû au nombre d'enfants mais aussi à l'isolation phonique. Ce serait à étudier pour une amélioration.

Il y a des changements dans l'équipe périscolaire : Béatrice Berthet est remplacée par Jessika Pereira Lage. En octobre, une personne sera employée en contrat d'apprentissage. Une deuxième personne sera normalement prévue.

Les activités des TAP ont coûté 17OOO euros au lieu de 15OOO euros prévus.

Depuis le dernier conseil d'école, deux activités nouvelles ont été proposées :

- l'activité « Arts plastiques » a permis aux élèves de réaliser des masques (des photos seront exposées lors de la kermesse de l'APE)
- l'activité « danse » avec Lucille De Rycke, mère d'élève, bénévole

Il y aura une réunion bilan le 28 juin avec tous les partenaires pour faire le point.

Deux nouvelles pistes d'activités sont à l'étude pour l'année 2022-2023 :

- la gravure sur bois avec M. Grange, activité proposée par Billom Communauté
- Une activité relaxation avec Sabine Gomes, une intervenante de Chas, énergéticienne.

Mme Cherasse, représentante de parents d'élèves, alerte Mme Blavignac sur les dérives sectaires liées à certaines pratiques de personnes travaillant dans le bien être. Mme Duranthon alerte également sur l'entrée dans l'école de personnes dont les pratiques ne correspondent pas aux valeurs de l'école.

Les membres du conseil précisent qu'il faut être vigilant sur le recrutement des intervenants. Un extrait du casier judiciaire est-il demandé aux intervenants ? le FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes) est-il consulté avant l'intervention des professionnels ? Mme Blavignac répond que ces démarches sont faites.

Mme Blavignac informe que l'aide aux devoirs sera maintenue l'année prochaine. L'équipe enseignante demande si l'aide aux devoirs pourrait avoir lieu 2 fois par semaine.

Les parents d'élèves précisent qu'un grand nombre d'intervenants agissent dans l'école. Ils aimeraient savoir s'il est possible d'avoir un trombinoscope des personnes intervenant sur les activités périscolaires. La mairie va s'en occuper.

- Avez-vous rencontré d'autres prestataires pour la cantine au vu du renouvellement du contrat ?

***Réponse de la Mairie** : La mairie a rencontré le directeur d'API. Le contrat est renouvelé pour un an. Le délai de 48h pour annuler un repas ne peut être réduit.*

Les menus à thème ont lieu le mardi et le jeudi.

Les enfants déplorent le fait que certains menus particuliers soient proposés le mercredi.

Le menu végétarien sera réétudié.

Les enfants souhaiteraient aussi proposer des menus à API. Cela est possible.

Les locaux de l'école ne sont pas adaptés pour accueillir un chef cuisinier.

8 - Actions éducatives mises en place : bilan et prévisions

Les représentants des parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour les sorties proposées car elles furent très appréciées des élèves.

Séances de natation : les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 bénéficient du dernier cycle de natation, du 10 mai au 5 juillet 2022. Les transports sont financés par Billom Communauté et les entrées par la mairie.

Plantations : Les élèves de Mme Barraud, Mme Vindiollet et Mme Morizet ont fait des plantations au sein de l'école. Nous remercions M. Gayton pour l'apport de plants de fraisiers, framboisiers, de fleurs et de plantes aromatiques afin d'agrémenter les parterres et la fabrication d'un carré de jardin.

Nous remercions les élèves de CM1-CM2 qui se chargent de l'arrosage régulier durant les récréations.

Nous remercions l'APE qui a fourni des plants de fleurs et d'aromatiques suite à la vente de bulbes organisée début mai.

Lectures en bibliothèque :
Le 8 avril, les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont assisté à des lectures à l'initiative du réseau de bibliothèques de Billom Communauté. Intervention de très grande qualité de la compagnie « Acteurs et pupitres ».

Prix des Incorruptibles :
Les élèves de chaque classe ont voté pour leur livre préféré et le résultat national fut donné début juin.

Course de l'école :
Les élèves du CP au CM2 ont participé à une course le jeudi 16 juin. Après concertation avec Bernard, le départ échelonné proposé l'année dernière a été reconduit car l'implication des élèves est plus forte sous cette forme. La remise des récompenses a eu lieu le même jour (une médaille par élève et une coupe pour les 1ers de chaque catégorie). Nous remercions Bernard Crespo, Axel Poughon et Anaïs Da Costa qui ont géré l'organisation de la course et M. Dildarian pour les récompenses. Nous reconduirons, si possible, cet évènement l'an prochain.

Les représentants de parents d'élèves remercient l'équipe éducative pour l'organisation de cette course.

Exposition Immersion et ateliers :
Les 5 et 6 avril, les élèves de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont profité de l'exposition "Immersion" installée dans la mairie de Chauriat. Ils ont bénéficié d'un temps d'ateliers avec les artistes qui l'ont créée. Les activités proposées ont été très appréciées des élèves. Nous remercions la mairie de Chauriat d'avoir accueilli cette installation.

Mise en fonctionnement du composteur :
Suite à une tentative avortée de remise en route du composteur de l'école en 2020, année de fermeture, le SBA nous a recontactées. Le grand composteur initialement implanté entre les deux cours goudronnées a été remplacé par deux petits composteurs placés dans la cour des maternelles. Les élèves de PS en charge d'alimenter le composteur s'y rendent tous les mercredis matins avec les déchets de cantine du mardi midi. Un projet collaboratif avec le personnel municipal a été mis en place pour pérenniser l'abondement du composteur.

Cinématernelle et Ecole et cinéma :
Pour les classes de PS, MS/GS, CE1/CE2 et CE2/CM1, une seconde projection a été proposée jeudi 19 mai.

Scarlett en scène :
Le lundi 9 mai, tous les élèves de l'école ont assisté au spectacle "Scarlett en scène" proposé et financé par la bibliothèque de Chauriat à la salle des fêtes. Nous remercions Béatrice Berthet de nous avoir proposé ce projet.

Spectacle de cirque :
Le vendredi 6 mai, 5 classes de l'école (classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2) ont assisté sous chapiteau au spectacle "Mort ou vif" de la compagnie Silembloc à Billom.

Sortie à la volerie du Forez :
Lundi 30 mai et jeudi 2 juin, les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 ont découvert le château de la volerie du Forez et ont assisté à un spectacle de rapaces.

Sortie au parc animalier d'Auvergne :
Lundi 20 juin, les élèves de PS et MS-GS se rendront au parc animalier.

Sortie au Puy de Pileyre :
Le 25 mai, la classe de CM1-CM2 de Mme Barraud accompagné de Denis Cibien, intervenant du Pays d'art et d'histoire de Billom a découvert les orchidées du puy de Pileyre. Cette sortie avait pour objectif de compléter la 1ère intervention de Denis Cibien en lien avec l'exposition Immersion proposée en mairie de Chauriat.

Sortie collège :
Jeudi 9 juin, Mme Barraud a accompagné les élèves de CM2 pour un "english day" et une visite au collège du Beffroi de Billom.

Opération "un livre pour les vacances", édition 2021
Chaque élève de CM2 a reçu un recueil des "Fables" de La Fontaine de la part du ministère de l'éducation nationale afin de renforcer le goût et la pratique de la lecture des futurs collégiens.

Tableau récapitulatif du financement des sorties scolaires de cette fin d'année :

Sortie	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Transport financé par la mairie	Entrées	
				Part des familles	Part la coopérative scolaire
6/05/22 Cirque sous chapiteau Compagnie Silembloc	GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2	123	242€	123€ (1€ par famille)	246 €
19/05/22 Cinématernelle	PS et MS-GS	45	119€	45€ (1€ par famille)	67€50
19/05/22 Ecole et cinéma	CE1-CE2 et CE2-CM1	48	119€	48€ (1€ par famille)	72€
30/05/22 Volerie du Forez	GS-CP, CP-CE1	42	438€	84€ (2€ par famille)	353€
02/06/22 Volerie du Forez	CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2	72	876€	144€ (2€ par famille)	576€
09/06/22 Visite du collège	CM2	19	99€	85€20 4€ par famille (repas du midi)	0€
20/06/22 Parc animalier d'Auvergne	PS et MS-GS	47	381€	70€ (2€ par famille)	

Le budget transport d'un montant de 2450€ par année scolaire (soit 350€ par classe) a été dépassé de 52€ avec l'accord de Monsieur le Maire. Nous remercions la mairie pour le financement des transports et pour la somme de 2200€ versée à la coopérative scolaire. Cette dotation permet à l'école de proposer des sorties de qualité en ne demandant qu'une petite participation aux familles.

9 - Aménagements intérieurs et extérieurs de l'école

a) Travaux réalisés

Mme Duranthon a récupéré d'anciennes étagères de la bibliothèque municipale pour finir de meubler sa classe. Elles devraient être montées très prochainement.
Les fenêtres de la classe de Mme Faucher, Mme Morizet ont été réparées. L'issue de secours de la classe maternelle de Mme Vindiollet a également été réparée.
Les ordinateurs des classes de GS-CP et MS-GS ont été réparés. (Défaillance du lecteur CD pour l'un et des prises USB et HDMI pour l'autre).

b) Travaux à envisager à court, moyen et long terme

Pendant la période estivale :

- Ajouter du gravier dans la cour des maternelles,
- Réparer le mur du gymnase (un morceau de plaque de plâtre est retiré laissant la laine de verre apparente à hauteur des enfants qui empruntent régulièrement ce couloir.)
- Réparer le portillon en bois qui ne se ferme plus
- Réparer le bloc-porte du portail blanc
- Réparer les deux armoires à pharmacie (près de la classe de Babeth et celle du nouveau bâtiment)
- Réparer les portes de placard de la classe de GS-CP
- Réparer la double porte de secours du nouveau bâtiment
-rajouter des emplacements pour les vélos

A plus long terme :

- rénovation des toilettes du préau
- Réfection des peintures de la cantine et effectuer un devis pour améliorer l'acoustique des réfectoires

La liste des travaux est envoyée plusieurs fois par an à la mairie avec des priorités. Mme Jorge, membre de la commission école, se déplace une à deux fois par an pour faire le constat des zones dans lesquelles intervenir.

Réponse *de la Mairie* :

Les demandes sont notées par la mairie.

- Question des représentants de parents d'élèves : Afin de garantir la sécurité de nos enfants, quels aménagements aux abords de l'école sont prévus suite à la création du cabinet médical et en attendant les travaux en 2025 ?

Les parents d'élèves ont envoyé à la mairie un document qu'ils ont réalisé en faisant des propositions. Ils précisent que certains aménagements peuvent être faits rapidement et à moindre coût : un second passage piétons près de l'entrée du portail en bois.

- Question des représentants de parents d'élèves : En tant que RPE, nous souhaitons être associés au projet d'aménagement de la rue Chantemerle 2025.

Réponse *de la Mairie* :

La mairie assure que les parents d'élèves seront associés au projet. *La directrice de l'école sera aussi convié aux réunions.*

10 - Programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement scolaire)

➢ **Cadre règlementaire du programme pHARe (plan de prévention du harcèlement à l'école)**

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement (LOI n°2019-791 du **26 juillet 2019** - art. 5), droit repris dans l'Article L511-3-1 du Code de l'éducation.

"Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale".

La loi du 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire indique que :

Art. L.111-6. Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer san santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal.

Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter conter le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.

Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves.

L'école de Chauriat présentera son protocole au prochain conseil d'école car la formation des directeurs pour le programme pHARe se fera le jeudi 23 juin 2022.

En attendant, l'équipe enseignante s'appuie sur le **protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles** de 2016 rédigé par le Ministère de l'éducation nationale.

En début d'année 2O23, les élèves de CM2 iront voir une exposition à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 35.